

## REPOINÇONNAGE DE VOS BALANCES : SIMPLE ET ECONOMIQUE

Le boucher est responsable lui même pour le repoinçonnage périodique de ses balances dans le boucherie depuis 2010. Il doit lui même contacter un organisme accrédité pour faire le rendez-vous pour faire le repoinçonnage.

Le fédération des bouchers a fait la comparaison entre les sociétés accréditées pour vous donner un service full-option avantageux pour votre repoinçonnage. Ils ont choisis pour faire le collaboration avec la société Bascules Robbe sa de Torhout.

### QUAND VOUS DEVEZ REPOINÇONNER?

Le repoinçonnage est obligé tous les 4 ans après la date de poinçonnage ou après la date du dernier poinçonnage de votre balance.

L'année ou la date de poinçonnage vous pouvez trouver sur votre machine.

Avant la fin de 2018 les balances de 2014 doivent être repoinçonnées ("14"), à 2019 les balances de 2015; etc...

### L'ORGANISME ROBBE FAIT QUOI?

- Contrôle métrologique et mettre la vignette métrologique (quand la balance est conforme)
- Taxe, communication au service métrologique, frais de transport et main d'oeuvres sur place (max 45 min par machine)
- Suivi automatique pour le période de repoinçonnage (Robbe va vous recontacter dans 4 ans)

### TAUX AVANTAGEUX FEDERATION NATIONALES DES BOUCHERS

Klasse II à 103 euro excl. TVA par machine

**ENVOYEZ-VOUS VOTRE FORMULAIRE DIRECTEMENT VERS  
ROBBE : [INFO@BASCULESROBBE.BE](mailto:INFO@BASCULESROBBE.BE)**

## FORMULAIRE REPOINÇONNAGE DES BALANCES

Je soussigne au proposition pour faire les repoinçonnages par l'organisme Robbe

boucherie .....  
 adresse.....  
 Tél..... fax .....  
 e-mail ..... TVA nr.....  
 Jour férié.....

### Marque

Type .....  
 Portée .....  
 Mois/année .....

### Marque

Type .....  
 Portée .....  
 Mois/année .....

### Marque

Type .....  
 Portée .....  
 Mois/année .....

### Marque

Type .....  
 Portée .....  
 Mois/année .....

### Marque

Type .....  
 Portée .....  
 Mois/année .....